

**COMMUNE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	<b>20</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	<b>25</b>
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	<b>5</b>

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 29 mai 2026

**PRESENTS** : Messieurs GERVAIS, PONSY, OLIVE, CORPELET, DI VALENTIN, PLUMEAU, ETIENNE, COMTAT et PASCAL Mesdames PASCAL, BOISSET, BONAMI, SUTRA, BEMBA, BOUCHET, DE MEULEMEESTER, GAUER, CHARRIERE, CAUVIGNY et DURIS.

**ABSENTS** : Messieurs DAUPHIN, HAMARD, LOOTEN ; Mesdames CIANELLI, KRAWCZYK, LE BORGNE et ARRIGONI

**PROCURATIONS** : De Monsieur DAUPHIN à Monsieur CORPELET, de Monsieur HAMARD à Monsieur GERVAIS, de Madame KRAWCZYK à Madame BONAMI, de Madame CIANELLI à Madame BEMBA, DE Madame ARRIGONI à Madame CAUVIGNY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Audrey PASCAL.

**Délibération n° 03-06-2026 : Signature de la convention d'objectifs entre Nîmes Métropole et la Commune de Clarensac pour la programmation, l'organisation et la mise en œuvre de l'évènement « Agglo en Lumière – La Voix de l'eau »**

Madame Sutra, rapporteur, expose :

Nîmes Métropole, dans le cadre de ses statuts adoptés par l'Assemblée Communautaire, propose d'instituer une programmation événementielle et culturelle sur la période estivale du 10 juillet au 14 Août 2026.

Cette programmation itinérante qui constituera l'Evènement « Agglo en Lumière – La voix de l'eau » concerne les territoires qui la composent (en dehors du secteur de la Ville centre Nîmes) ; à savoir : Gardonnenque, Vaunage, Garrigues, Costières, Camargue, Leins Gardonnenque.

Il est ainsi proposé aux communes membres de la communauté d'agglomération de mettre en œuvre un évènement dont les objectifs sont de dynamiser le territoire et valoriser le patrimoine paysager ou architectural des communes autour d'une animation mise en œuvre et du patrimoine gourmand.,

Dans ce cadre, il est proposé à la commune de Clarensac de signer une convention permettant d'accueillir l'événement « Agglo en lumière – la voix de l'eau » le 24 juillet 2026 et de mettre en œuvre une prestation de danseuses bulles de la compagnie « Tatiana Thomas » sur la place de la Mairie.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Administration Générale – Finances – Economie – Personnel – Communication » réunie en date du 26 mai 2026

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **Article 1** : de signer la convention annexée à la présente,
- **Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait à CLARENSAC, le 5 juin 2026

Le Maire  
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance  
Audrey PASCAL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 JUIN 2026  
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 11 JUIN 2026